

Annuaire

FUNÉRAIRE

Vous souhaitez passer dans cette rubrique, contactez-nous au

0 811 900 901

Service 0,06 €/min
+ prix appel

Remerciements

AMIENS

Les familles **WATTRE** et **CHAREIL**, remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors des obsèques de

Madame Josiane CHAREIL

née **WATTRE**

par leur présence, envoi de fleurs et leur message de sympathie.

PF Gosset - 224 rue d'Elbeuf Amiens

03.22.89.43.61 www.pf-gosset.fr

ENQUÊTES PUBLIQUES

Somme

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPUBLICAINE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

COMMUNE DE FRETTEMEULE

Avec extension sur les communes de **BOULLANCOURT-EN-SERY**, **LE TRONCHAY**, **MASNIÈRES**, **TILLOT-FRANVILLE** et **VOISMES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POMPES FUNÉBRES GOSSET

03 22 89 43 61

PERMANENCE DÉCÈS 71/7 & 24H/24

PF GOSSET

Funérarium du Petit Saint-Jean

Amiens

Votre agence de proximité

pf-gosset.fr

POMPES FUNÉBRES GODARD

03 22 51 33 08

PERMANENCE DÉCÈS 71/7 & 24H/24



Madame Harquet MARCHAND, son épouse, remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Pierre MARCHAND

PF DENIS AMIENS 03.22.44.71.66

Amiens

Votre agence de proximité

VIGNACOURT

pfgodard.com

Librairie MEMORIA

par Courrier Picard

Plus qu'un simple référencement d'avis de décès en ligne, un espace dédié aux familles à la mémoire de nos proches disparus.

FRANVILLERS

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux très nombreuses lettres de sympathie et d'amitié qui leur ont été remises lors des obsèques de

Monsieur Philippe DUTRIEU

toute la famille remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine, par leur présence, leurs envois de fleurs, ainsi que par les très nombreux messages de condoléances, et les prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Maison Dresein et Fils - Albert-Corbis 03.22.75.00.36

PEITTE-CANON

Madame Harquet MARCHAND, son épouse, remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Pierre MARCHAND

et celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie

PF DENIS AMIENS 03.22.44.71.66

ABBEVILLE

Tes proches des marques de sympathie qui ininterrompues lors des

Monsieur Daniel BAILLARD

son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants et toute la famille, remercient sincèrement toutes les personnes ayant assisté aux obsèques et celles qui empathiques, ont exprimé leurs sympathies et condoléances.

P.F. Libérite - Brusardell - Abbeville

03.22.31.07.30

LÉGALES

Tarifification conforme à l'article du 14 décembre 2023 relatif à la tarifification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de

Pont-Koyale



Le public est informé que par délibération N° 18-2024/026-21 en date du 26 septembre 2024, le Conseil communautaire du Val de Somme a décidé d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pont-Koyale. Cette délibération est affichée au siège de la Communauté de Communes du Val de Somme, 10 rue de la Commune de Pont-Koyale pendant un mois. Le dossier d'approbation de la modification n°2 du PLU de Pont-Koyale sera tenu à la disposition du public sur les sites Internet www.communautedevaldesomme.com et www.pontkoyale.fr. Le PLU modifié sera tenu au secrétariat des services de l'administration au 10 rue de la Commune de Pont-Koyale pendant un mois.

Numéros d'appel d'urgence

15 SAMU

17 SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

112

Retrouver nos annonces légales sur [courrierpicard.fr](http://www.courrierpicard.fr) en flashant ce QR Code




A l'usage de l'enquête publique, l'opérateur d'aménagement foncier sera oblitéré par envoi du Président du Conseil départemental.

Accès direct au dossier d'enquête :

1) l'avis de l'avis de l'avis de l'avis de l'Etat compétente en matière d'aménagement et le numéro en réponse à ces échanges.

2) les plans de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental comportant l'identité des parcelles et le cas échéant, l'identification des emprises des installations linéaires, haies et plantations d'alignement en application du 6° de l'article L.1238 du code rural et de la pêche maritime et autres structures paysagères.

3) un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession de la commune du projet des travaux commencent et du moment plan mesuré de la commune au prescripteur délégué par l'article préliminaire mentionné au III de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime.

4) l'identification de ou les autres ouvrages des travaux communs avec pour chaque parcelle, l'ensemble des ouvrages qui leur est attribué, et le programme de ces travaux arrêté par la commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux communes.

5) l'avis de l'avis de l'avis de l'Etat compétente en matière d'aménagement et le numéro en réponse à ces échanges.

6) Monsieur Claude DESMARQUES, Responsable du service de l'équipement des communes et du développement agricole au sein de la direction de l'aménagement et de l'environnement du Conseil général de la Somme à la retraite, désigné en tant que responsable de l'enquête publique, pourra être contacté par téléphone au 03 22 51 33 08 et pourra recueillir les observations des intéressés et du public à la mairie de Fretteville aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 18 octobre de 14h00 à 17h00
- le samedi 19 octobre de 9h30 à 12h30
- le lundi 21 octobre de 9h30 à 12h30
- le mardi 5 novembre de 14h30 à 17h30
- le samedi 16 novembre de 9h30 à 12h30

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées dans le délai de l'enquête publique.

7) l'avis de l'avis de l'avis de l'Etat compétente en matière d'aménagement et le numéro en réponse à ces échanges.

8) par correspondance, à l'adresse du commissaire enquêteur à la mairie de Fretteville aux dates et heures suivantes :

9) par voie électronique sur le site Internet <https://www.registre-demanuelais.fr/5528> soit par courrier à l'adresse suivante : enquete-publique-5528@registre-demanuelais.fr

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un mois à compter de la date de l'avis de l'avis de l'avis de l'Etat, au sein de la mairie de Fretteville et pourra également consulter ce rapport et ces conclusions au sein de la commune de Fretteville et des communes intéressées par la commune de Fretteville.

10) l'avis de l'avis de l'avis de l'Etat compétente en matière d'aménagement et le numéro en réponse à ces échanges.

11) l'avis de l'avis de l'avis de l'Etat compétente en matière d'aménagement et le numéro en réponse à ces échanges.

12) l'avis de l'avis de l'avis de l'Etat compétente en matière d'aménagement et le numéro en réponse à ces échanges.

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'équipement et du développement des territoires
13 boulevard Maignan Larivière - BP 26815
80025 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 71 81 14

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Communauté de Communes du Val de Somme

Par arrêté n°10-2024-URBA du 27 mai 2024, le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelle.

A cet effet, M. Jean-Marie ALLONNEAU a été désigné commissaire enquêteur et M. José LEJEUNE commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu à la Mairie de Pont-Noyelle du 20/06/2024 au 06/07/2024 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Pont-Noyelle, le jeudi 20 juin 2024 de 16h00 à 19h00, le samedi 29 juin 2024 de 9h00 à 12h00, le samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés à la Mairie de Pont-Noyelle et à la Communauté de Communes du Val de Somme. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Pont Noyelle Commissaire Enquêteur 31 rue de l'Eglise 80800 PONT-NOYELLE, ou par voie électronique à l'adresse suivante : plu.pont-noyelle@valdesomme.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, sur le site de la Mairie de Pont-Noyelle et celui de la Communauté de Communes du Val de Somme dès qu'ils seront transmis et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

LOL2

Aux termes d'un ASSP en date du 24/05/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LOL2 - Objet social : L'acquisition, la construction, la gestion et plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, ainsi que tout emprunt y afférent. Siège social : 2, rue Maigremont, 80800 CHIPILLY. Capital : 100€. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AMIENS. Co-gérance : Madame WASSON Laurence, demeurant 13 du jardin public, 59235 BERSÉE et Monsieur ROGER Olivier, demeurant 13, rue Ratisbonne, 59000 LILLE. Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts sociales devront faire l'objet d'un agrément, de la gérance.

Madame Laurence WASSON / Monsieur Olivier ROGER

MARCHÉS PUBLICS



Particulier

VOU

LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarifification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Communauté de Communes du Val de Somme

Par arrêté n°10-2024-JRBA du 27 mai 2024, le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelle.

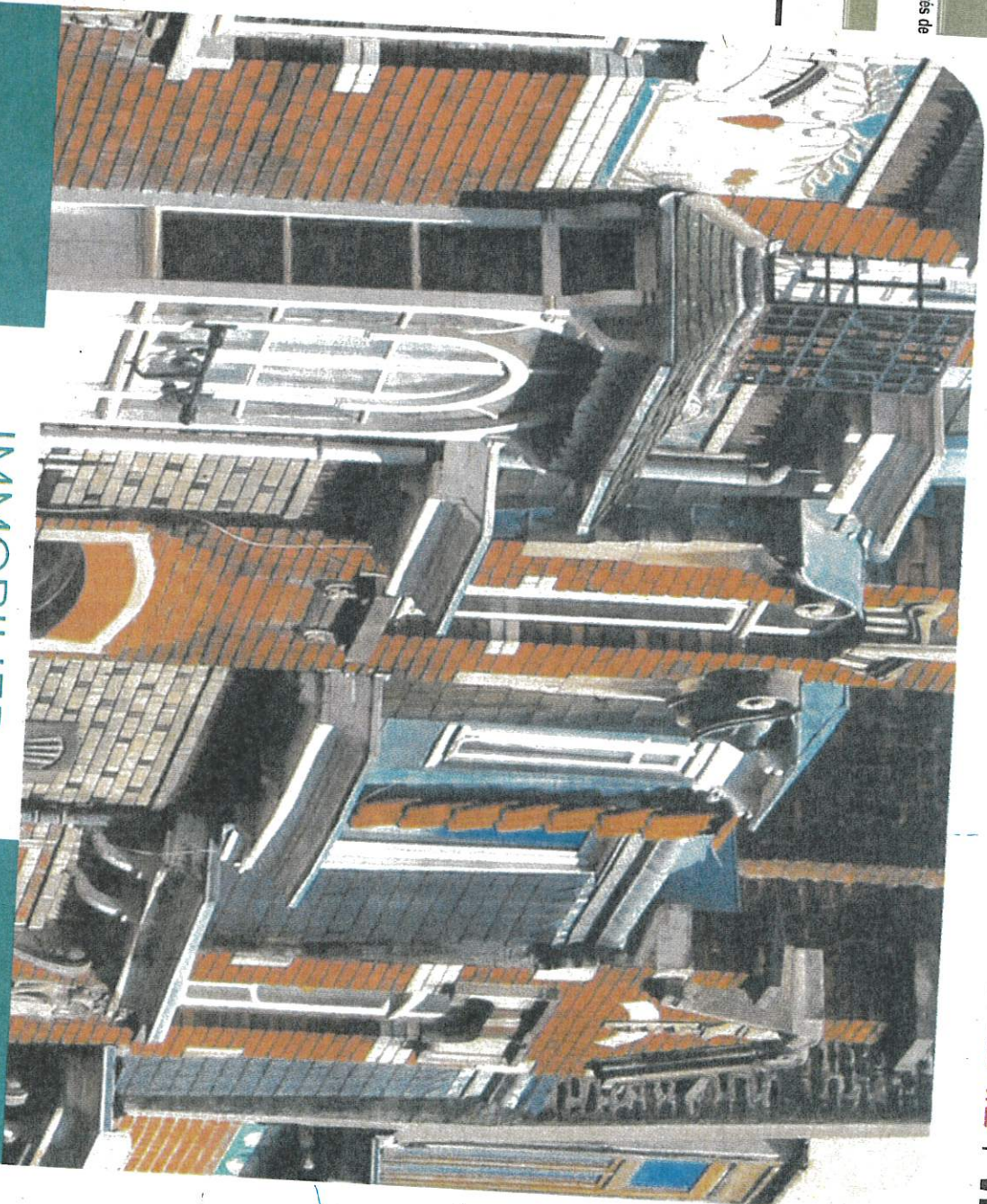
LE/JE/UNE commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu à la Mairie de Pont-Noyelle du 20/06/2024 au 08/07/2024 de 9h00 à 19h00, le samedi 29 juin 2024 de 9h00 à 12h00, le samedi 5 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Pont-Noyelle, le jeudi 20 juin 2024 de 16h00 à 19h00, le samedi 29 juin 2024 de 9h00 à 12h00, le samedi 5 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres de Somme. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Pont Noyelle Commissaire Enquêteur 31 rue de l'Eglise 80800 PONT-NOYELLE ou par voie électronique à l'adresse suivante : plu.pont-noyelle@valdesomme.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, sur le site de la Mairie de Pont-Noyelle et celui de la Communauté de Communes du Val de Somme dès qu'ils seront transmis et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



IMMOBILIER

Particulier ou professionnel.

DEVIENT VOTRE
INTERLOCUTEUR UNIQUE



AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES


**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
AMIENS MÉTROPOLE**

LIBÉRATION N° 51 DU 23 MAI 2024
Aide aux investissements matériels des TPE
Subventions - Convention-type

Conformément aux dispositions en matière d'interventions économiques prévues à l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération communautaire :

Article 1 : une subvention est accordée pour chacune des dix entreprises citées ci-dessous :
(Bénéficiaires ; subvention accordée)

SAS PIDEV - M. Frédéric DELRIE (SIRET 822 835 047 00025) : 6.000 €,
SARL ART'DHESIF - Mme Ame-Sophie ROSE (SIRET 819 039 926 00020) : 1.873 €,
SAS KAMELEON CYLES - Mme Guénelle RENAUD (SIRET 987 642 253 00015) : 6.000 €,
SARL SF ENSEIGNES - M. Stéphane DUBOIS (SIRET 518 399 001 00040) : 2.698 €,
M. Rémi VALICON (SIRET 848 853 677 00013) : 2.231 €,
SARL POINT DE REPERE - Mme Ame-Sophie ROSE (SIRET 523 545 960 00016) : 1.028 €,
SAS EMPREINTE PAYSAGE - M. Christophe JOLY (SIRET 947 923 975 00017) : 2.304 €,
SAS LA MAISON PLUIE - Mme Marthe OREAU (SIRET 981 776 006 00014) : 1.501 €,
SAS LTDL - Mme Julie DEVEGIE (SIRET 948 154 133 00011) : 1.944 €,
SARL MY BROKE AUNT - Mme Linda AVERINO (SIRET 952 052 207 00018) : 935 €,
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS : 26.514 €,

Article 2 : la convention type est approuvée pour chacune des entreprises listées ci-dessus.
Article 3 : le versement des subventions interviendra selon les modalités et les conditions exposées dans ladite convention.
Article 4 : le président est autorisé à signer les conventions afférentes ainsi que tout acte s'y rapportant.

91248738



AMIENS

Département de la Somme
Commune de VAUVILLERS

AVIS

Par délibération en date du 6 mai 2024 et en application des articles L2110.1 et suivants, L211.1 et suivants, L213.1 et suivants, L300.1 et R211.1 et suivants du code de l'urbanisme, le conseil municipal de Vauvillers a institué un droit de préemption sur la parcelle cadastrée AB 188 d'une contenance de 10 a 16 ca en vue de réaliser des opérations d'aménagement de loisirs récréatifs.

La délibération accompagnée d'un plan de situation sera mise à disposition du public aux heures et jours habituels de la mairie. Elle sera également l'objet d'un affichage pendant une durée de 1 mois.

91248872


**Communauté de Communes
du VAL DE SOMME**

Par arrêté n° 10-2024-URBA du 27 mai 2024, le président de la Communauté de Communes du VAL DE SOMME a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 2 du PLU de PONT-NOVELLE.

A cet effet, M. Jean-Marie ALLONNEAU a été désigné commissaire-enquêteur et M. José LEJEUNE commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu à la Mairie de PONT-NOVELLE du 20/06/2024 au 06/07/2024 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de PONT-NOVELLE du 9 H 00 à 12 H 00, le samedi 6 juillet 2024 de 9 H 00 à 12 H 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés à la Mairie de PONT-NOVELLE et à la Communauté de Communes du VAL DE SOMME. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de PONT NOVELLE - Commissaire-Enquêteur - 31 rue de l'Eglise 80800 PONT-NOVELLE, ou par voie électronique à l'adresse suivante :
plu.pont-nouvelle@valdesomme.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, sur le site de la Mairie de PONT-NOVELLE et celui de la Communauté de Communes du VAL DE SOMME dès qu'ils seront transmis et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

91246806


SAFER HAUTS DE FRANCE

APPEL DE CANDIDATURE DE LA SAFER
Articles L143.3 et R142.3 du Code Rural

La SAFER Hauts-de-France se propose :

- **DE RETROCEDER** ou **D'ÉCHANGER** les biens fonciers ci-dessous désignés, (Mail : a.warembourg@saferndf.fr - Tél. : 07 86 55 83 22).

Parcelles faisant l'objet d'un rème. La priorité sera donnée à l'ancien propriétaire exploitant :

- Beauquesne (80) - 4 ha 43 a 80 ca - ZT 10
- Beauvais (80) - 28 ha 22 a 41 ca - ZI62/63 - ZQ38/40 - ZR43.
Parcelles de terres occupées :
- Brucamps (80) - 16 ha 36 a 40 ca - ZB 10 AJ/KAL/BJ/BK
- Bussus-Bussuel (80) - 26 ha 87 a 40 ca - ZA 16 J/K - ZE 30 AJ/K/L/B
- Bettecourt-Saint-Ouen (80) - 2 ha 73 a 23 ca - ZM 6 J/K/L/M
- Bernâtre (80) - 2 ha 73 a 49 ca - AB 7 - ZB 25 J/K
- Vers-sur-Selle (80) - 2 ha 68 a 02 ca - ZD 34 - ZH 24 J/K
- Surcamps (80) - 4 ha 19 a 70 ca - ZC 2 J/K

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature **par écrit au plus tard le 25 juin 2024**. Passé cette date, les demandes ne seront pas prises en considération.

SAFER HAUTS DE FRANCE

10 Rue de l'Île Mystérieuse - BOVES CS 30725 - 80332 LONGEAU CEDEX
Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

91248848

OFFRES REPRISE

Appel d'offres

PRESTA SERVICES

Activité : Condonneur

Adresse : Centre Commercial AMIENS SUD

Route de Paris - 80480 DURY

Chiffre d'affaires au 31.10.2023 : 110 K€ - Effectif : 3

placé en liquidation judiciaire par jugement

du Tribunal de Commerce d'AMIENS en date du 23 mai 2024

Le liquidateur invite les candidats intéressés par la reprise de ce fonds de commerce à lui faire parvenir leur offre d'acquisition.

Tout renseignement complémentaire sera transmis sur demande écrite.

Maitre Sophie LAFARGE, Mandataire Judiciaire

34, rue Lamartine 80000 AMIENS

Tél. : 03 22 22 32 50 - Fax : 03 22 22 32 51

Email : etude@mj-lafarge.fr

91248420

TOUT SAVOIR TOUT DE SUITE !

Les annonces légales, une fantaisique source
d'informations commerciales pour :

- **R**ospecter,
- **D**évelopper vos marchés,
- **S**uivre la qualité de vos créances.

Pour tout savoir, abonnez-vous. Téléphonez vite au 03 28 38 45 10

Vos différents services ont besoin d'informations

■ commerciales ? ■ économiques ? ■ financières ? ■ juridiques ?

Abonnements groupés ! Renseignez-vous au 03 28 38 45 10

AVIS ADMINISTRATIFS



Communauté de Communes du VAL DE SOMME

Le préfet n°10-2024-URBA du 27 mai 2024, le président de la Communauté de Communes de Somme a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification de l'annexe n°2 du PLU de PONT-NOYELLE.

À cet effet, M. Jean-Marie ALLONNEAU a été désigné commissaire enquêteur et M. José LEBLANC commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu à la Mairie de PONT-NOYELLE du 20/06/2024 au 06/07/2024 aux heures habituelles d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de PONT-NOYELLE, le jeudi 20 juin 2024 de 9 h 00 à 19 h 00, le samedi 29 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 00, le samedi 6 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres de permanence déposés à la Mairie de PONT-NOYELLE et à la Communauté de Communes du VAL DE SOMME. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur suppléant : Mairie de PONT-NOYELLE Commissaire Enquêteur 31 rue de l'Eglise de PONT-NOYELLE, ou par voie électronique à l'adresse suivante :

valdesomme.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site de la Mairie de PONT-NOYELLE et celui de la Communauté de Communes de Somme dès qu'ils seront transmis et ce pendant un an à compter de la date de l'enquête.

91246811



Ville d'AMIENS

Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 - 80027 AMIENS CEDEX 1

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX PROJETS DE 16ème ET 17ème MODIFICATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AMIENS

Le public est informé qu'en application d'un arrêté du Maire en date du 27/05/2024, il sera procédé, du 18 juin à 00 H 00 au 19 juillet à 00 H 00, à l'enquête publique relative aux projets de 16ème et 17ème modifications du Plan Local d'Urbanisme concernant des secteurs de projet et des ajustements réglementaires.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens a nommé Monsieur Erich LECLERCQ, en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera dans les mairies suivantes :

Hôtel de Ville : place de l'Hôtel de Ville.

Pierre Rollin : rue du 8 Mai 1945.

Jules Ferry : 166, chaussée Jules Ferry.

Les Coursives : Centre commercial Les Coursives, place du Pays d'Auge.

Atrium : 39, avenue de la Paix.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition des personnes intéressées lors des permanences suivantes dans les mairies de secteurs :

- le 18 juin 2024 de 09 H 30 à 12 H 30, 3 avenue du Pays d'Auge ;

- le 27 juin 2024 de 09 H 30 à 12 H 30, 9 rue du 8 Mai 1945 ;

- le 29 juin 2024 de 09 H 00 à 12 H 00, place de l'Hôtel de ville ;

- le 01 juillet 2024 de 13 H 30 à 17 H 00, 39 avenue de la Paix ;

- le 10 juillet 2024 de 13 H 30 à 17 H 00, place de l'Hôtel de ville ;

- le 19 juillet 2024 de 13 H 30 à 17 H 00, 166 chaussée Jules Ferry.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance des dossiers déposés dans chaque mairie de secteur et consigner ses éventuelles observations dans les registres d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Chacun pourra également consulter le dossier sur le site internet amiens.fr et formuler ses observations par mail, à l'adresse suivante : modification.plu@amiens-metropole.com ou par voie postale M. Erich LECLERCQ, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie d'Amiens - Atelier d'Urbanisme, d'Architecture et Paysage - Place de l'Hôtel de ville - BP 2720 - 80027 AMIENS CEDEX 1. Les mails et courriers seront rendus anonymes et annexés au registre d'enquête du siège, à l'Hôtel de Ville d'Amiens.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au Maire seront tenus à la disposition du public à la mairie - Atelier d'Urbanisme, d'Architecture et de Paysage - 4, rue Léon Blum (3ème étage) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

91252324

PRÉFÈTE DE L'OISE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN « DE CANNY » SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DE CANNY COMMUNE DE CANNY-SUR-MATZ

Le préfet de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale du 24 juin 2024 au 24 juillet 2024 inclus sur le projet de la SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DE CANNY d'exploiter un parc éolien implanté sur la commune de Canny-sur-Matz.

L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs d'une puissance unitaire maximale de 5,7 MW, avec une puissance installée totale maximale de 28,5 MW ; d'une hauteur totale maximale de 180 m ; d'un diamètre maximal du rotor étant de 149,1 m et la hauteur de moyeu de 105 m, et de deux tours de livraison, relevant de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut intervenir en matière d'autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

M. BAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

M. DIETTE est désigné en qualité de suppléant au commissaire-enquêteur.

L'enquête publique est située en mairie de Canny-sur-Matz.

Le commissaire enquêteur y assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites du public :

du 24 juin 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

du 27 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

du 10 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

du 17 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

du 24 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

En cas de demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale et le dossier de demande de pétitionnaire à cet avis sont consultables et téléchargeables sur le site des services de l'État dans l'Oise, <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees/Par-enquete-publique>, dès l'affichage de l'avis d'enquête.

Les documents sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement de CANNY-SUR-MATZ, le vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

L'avis d'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique sont consultables et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique sont consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture de la mairie de CANNY-SUR-MATZ.

Les documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de : BERTHOUILLY, Biermont, Candor, Conchy-les-Pots, Crapeaumesnil, Cuy, Dives, Fresnières, Lagny, Lagny, Lassigny, Mareuil-la-Motte, Plessis-de-Roi, Ricquebourg, Roye-sur-Court, Beauvaignes, Laucourt, Roye, Tilloloy et Verpillières.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions : sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Canny-sur-Matz, ou par voie électronique adressé à la mairie de Canny-sur-Matz, à l'attention du commissaire-enquêteur, ou par voie électronique adressé à l'adresse suivante :

registre-numerique.fr/projet-eolien-canny

ou par voie électronique adressé à :

registre-numerique.fr/projet-eolien-canny

NOTRE PLATE-FORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

www.picardiegazette.fr rubrique « Les Marchés Publics »

Ses points forts :

- un impact régional fort en termes de visibilité !
- une simplicité d'utilisation !
- une solution complète et économique où vous n'achetez que les procédures dont vous avez besoin !
- la possibilité de publier automatiquement vos annonces dans la version papier de notre journal et/ou sur le site Internet du BOAMP ainsi que celui du JOUE sans double saisie !

Contact : arnaud.sellier@picardiegazette.fr

Pour vos insertions au BODACC, Balo ou journaux d'annonces légales (France, Dom-Tom) adressez-vous

